JOURNAL FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 14 MARS 1797.

De Rome , le 19 Février.

D'après la résolution prise par le Saint-Père de mettre sa personne en sûreté, tous ses équipages étoient déjà partis, et tous les chevaux de poste et de voiture retenus pour le service de S. S. et de ceux qui devoient l'accompagner. Ces préparatifs augmentèrent encore la consternation qui régnoit dans cette capitale. Cependant l'on fut un peu rassuré par des dépêches du général Colli, qui furent apportées par deux officiers anglois; ce général mandoit au Saint-Père qu'il avoit pris une position très forte dans les Appenins, et qu'il le croyoit en état de faire rélifance; que dans le cas d'un dan-ger certain, il en avertiroit S. S. par un exprès. Cette assurance engagea le Pape à différer son départ; il fit même revenir les équipages, et plusieurs cardinaux qui avoient dejà pris la fuite, rentrèrent dans la ville. Cependant l'on n'en continua pas moins à prendre toutes les mesures de prudence, pour sauver le trésor de Lorette qui avoit été transporté ici, ainsi que tout ce qui se trouvoit de précieux dans Rome. Ces richesses furent emballées et envoyées sur des chariots à Terracine, sous l'escorte d'un détachement de dragons.

e

.

9

3

12

a

8

t

e i-

le

13

S

-

t

ıt

C-

3=

êt

r-

e

é,

ra.

L'on attendoit avec impatience la réponse du général Buonaparte à la lettre que lui avoit écrite le cardinal Matthei; mais cette réponse tardant d'arriver, il fut résolu d'envoyer au général une députation composée de l'Eminence Matthei, du duc Braschi, Mgr. Galeppi et le marquis Massimi. Cette députation rencontra à Stora, le courier qui revenoit avec différentes dépêches, l'une pour le cardinal Matthei, l'autre pour le cardinal Caprara, et la troisième pour le marquis del Vasto, ambassadeur de Naples. On ouvrit la première de ces dépêches, qui contenoit la réponse de Buo-

naparte; ce général accordoit à la cour de Rome une suspension d'armes de cinq jours, et annonçoit qu'il se trouveroit à Fuligno pour y traiter de la paix. Les députés continuèrent en conséquence seur route, et le courier poursuit la sienne sur Rome.

Hier, on a appris par un autre courier, que le général Buonaparte a défigné Tolentino, au lieu de Fuligno, pour la tenue du congrès, et qu'en conféquence nos députés s'y font rendus. L'on n'a jugé ni juste ni prudent, le désarmement demandé par ce général; mais l'on a fait rétrograder les troupes Papales jusqu'à Spoletto.

Le Pape ayant exposé au Roi de Naples sa fituation critique, S. M. a expédié un courier au prince Belmonte Pignatelli à Parme, avec ordre de se rendre près de Buonaparte, et d'intervenir de la manière la plus pressante pour la conclusion de la paix; déjà l'on apprend que ce prince est en route pour cette mission. L'on dit aussi que M. d'Azzarra, ministre d'Espagne, doit assister à ce congrès, ainsi qu'un ministre de la cour de Turin. L'on assure d'un autre côté, que S. M. Sicilienne a invité le Saint-Père à se rendre à Naples, en cas que les évènemens le forçassent à quitter sa capitale. Les Dames de France; qui se trouvent depuis longtems à Albano, ont aussi reçu l'assurance de ce monarque qu'elles seroient accueillies dans ses états. En conséquence, Leurs Altesses Royales doivent partir demain pour Naples.

L'on mande de Narmi, que nos troupes y ont arrêté trois perfonnes suspectes: un capucin, un séculier et un laïc; on a trouvé sur le pre-

mier différentes lettres françoises.

De Bologne, le 24 Février.

La cavalerie Napolitaine qui étoit cantonnée à Bergame et dans les environs, s'est enfin mise en marche pour retourner dans son pays; il en est déjà passé une division par notre ville.

L'on annonce que la ville de Perugia s'est constituée en république, et a décreté la liberté du commerce avec la Toscane et la Romagne.

— L'on avoit dit que le fort St. Leon avoit été pris par les françois, et que ces derniers avoient mis en liberté tous les prisonniers qui s'y trouvoient. Cetté nouvelle est dénuée de fondement.

Le général Buonaparte, à son passage à Pesaro, a fait publier une proclamation adressée à la division du général Victor et aux légions Transpadanes et Cispadanes. En voici la teneur: "Soldats, je ne suis pas coment de vous. L'armée d'Italie a vaincu jusqu'à ce moment les armées belliqueuses de l'Empereur, par son courage & son intrépi-dité. Sa discipline & son bumanité ont triomphé de la calomnie & de la malveillance. Parsons où elle est paf-fée, elle a été proclamée l'amie des peuples vaincus. Une bonne conduite dans l'expédition entreprise dans ce moment, est l'unique gloire que vons ayiez à acquérir; en agissant d'une autre manière, nous perdrons le fruit de noire conquête. Je crois donc convenable d'ordonner les dispositions suivantes: Tout soldat convaincu d'avoir ma-raudé; ou attenté en la moindre chose, soit aux personnes soit aux propriétés du peuple vaincu, ou dans le sac du quel on ivouvera des effets volés, sera fusillé en présence de son baraillon. Tour officier qui auroit pris des chevoux, sera tenu de les remettre au 18ème régiment de dragons. Le commandant du dit régiment distribuera ces chevaux à ses dragons démontés. Les officiers qui seront convaincus d'avoit pris des chevaux depuis leur départ de Bologne, & qui ne les remettrons pas au 18eme régiment de dra ous, seront destitués.

De Milan, du 29 Février.

La grande armée, dirigée vers le Tyrol et le Frioul, s'organife de plus en plus. — Une grande partie du corps de 32 mille hommes, venant du Rhin et de l'intérieur, est déjà paffée par ici pour aller s'y réunir. Le général Dallemagne a reçu le commandement d'une nouvelle division.

Une partie du corps d'armée qui se trouve dans la Romagne, y restera jusqu'à ce qué les conditions de la paix conclue avec le Pape, aient eu seur accomplissement. Le payement de la somme de 50 millions auquel S. S. s'est engagée, aura lieu en deux termes; on en déduira la somme qui avoit été déjà payée d'après l'armissice. L'on parle aussi de différentes tivraisons en chevaux, bétail, grains, dont la valeur sera pareillement désalquée. Au reste, les conditions publiées par le général Berthier (voyez noire No. 69) sont jusqu'à ce moment les plus authentiques. Il faudra attendre la publi-

cation formelle du traité de paix dans toute fon étendue.

Nous nous attendons que le général Buonaparte prononcera au premier jour sur le sort de notre république Cispadane, vû qu'il a reçu du directoire des pleins-pouvoirs à cet effet.

Rapport officiel de l'armée du Tyrol.

Le 19 Pluviôs (7 Février), le général Baillard attaqua un corps de troupes réglées et de paylans entre Savero et Bedotto; il en fit priprisonniers une trentaine et mit le reste en suite.

— Le 20 (8 Fév.), le général Murat repoussales avant-postes de l'ennemi sur la rive droite de l'Adige, et s'empara du village de Desendano, où il sit 227 prisonniers, parmi lesquels se trouvent 5 officiers.

Des frontières de la Russie, le 25 Février.

La flotte Russe est maintenant répartie en trois divisions ou pavillons. Le pavillon blanc, sous les ordres de l'amiral Sinavin, forme le centre, ou corps de bataille; le pavillon bleu, commandé par l'amiral Tschitschagow, forme l'avant-garde; et le pavillon rouge, sous l'amiral Kruse, l'arrière-garde.

Suite de Paris, du 5 Mars.

Buonaparte a aussi envoyé au directoire le discours que le citoyen Monge, député par ce général à Saint-Marin, a prononcé devant les capitaines-régens de cette république, et les réponses qui lui ont été faites. Le général avoit fait offrir à la république de Saint-Marin un arrondissement de territoire à sa convenance; les régens ont sait des remercimens de ces offres, qui pourroient dans la suite compromettre leur liberté, en ajoutant, "que leur république croiroit tout devoir à la générosité de la république françoise et à celle de son invincible général, si elle obtenoit, pour le bonheur public, de resserrer avec elle se rapports commerciaux, et de conclure un traité qui assuràt son existence...

Avant-hier, un individu a été présenté au tribunal criminel comme émigré, porté sur la liste sous le nom de François Vermont; les témoins ne l'ont reconnu que sous celui de François Vermot, qui est effectivement le sien. Une lettre de plus le conduisoit à la mort, une lettre de moins ne lui garantit par l'existence; car il a été renvoyé devant le département pour examirer si les faits imputés à Vermont pour-roient s'appliquer à Vermot.

roient s'appliquer à Vermot.
Suivant Louvet, Madame de Souci a été arrêtée avec M. de Brock, émigré, pour une lettre interceptée qui indiquoit des relations avec M. de la Villeurnois.

La nouvelle d'un engagement entre les escadres angloise et espagnole, annoncée par le Rédacteur, est sondée sur une lettre de Madrid du 20 Février, dont voici la teneur:

La flotte de Don Cordova, de 26 vaisseaux de ligne, a passe dans l'Océan: celle s'est emparée de 8 vaisseaux de la compagnie des Indes augloise, dont six étoient arrivés à Cadix au départ du dernier courier. Elle a renconté, peu de jours après, la flotte de l'amiral Jervis, forte de 19 vaisseaux de ligne; le combat s'est engagé le 16 à 10 beures du marin, de n'étoit pas eucore sini à minuit. Le courier de Cadix, qui a apporté cette nouvelle, est arrivé à Madrid en 48 beures. A son départ, on ignoroit encore l'issue du combat.,

D'autres lettres de Madrid font craindre de plus en plus une infurrection dans la Catalogne; le bruit couroit même déjà que des troubles fé-

rieux avoient eclaté.

Le général Rochambeau, dans une lettre écrite de Bordeaux, au ministre de la marine, se plaint de n'avoir pas encore été jugé par un conseil de guerre. Il demande de nouveau à l'être.

Proclamation du directoire exécutif; sur les assemblées primaires & électorales.

François! Le moment approche, où vous allez renouveller en partie les différentes autorités conflitutionnelles. Geux que déligneront vos fuffrages, iront s'affeoir parmi vos repréfentans, vos magistrats & vos juges: vous leur aurez consié le soin de protéger votre vie, vos fortunes, votre liberté. Le salut de la république & vos intérêts privés les plus chers, appellent donc sur ces choix toute votre sollicitude,

Reconnoistez leur intrortance aux essorts des sactieux pour s'en rendre mairres. Tont ce que l'intrigne peur faire mouvoir de ressorts, tout ce que peuvent inventer la persidie & la séduction est mis en usage pour estrayer les bons citoyens, pour les décourager, & pour livrer les élections aux ennemis de la liberté & de la tranquillité publique.

Mais il vous suffira d'epposer à ces efforts du crime une strupuleuse observation de tout ce que la constitution vous preserit ou vous conseille. Rappellez vous, fique c'est de la sagesse des choix, dans les assemblées primaires & électorales, que dépendent principalement la durée, la conservation & la prospérité de la république, (art. 376 de la constitution). Allez donc à ces assemblées dejouer, par votre assiduité, les projets de la malveillance; empêchez que des hommes persides ne fassent rejetter vos choix en vous entraînant au de là des objets de votre convocation. Maintenez sevèrement la liberté des suffiages, & ne soufficz pas qu'une absurde intolérance prive du droit le plus précieux les citoyens à qui la constitution & les loix n'en ont pas interdit l'exercice.

Sachez, dans vos élections, distinguer la vertu modeste, & n'arrêter votre choix que sur des hommes sermement dévoués au maintien de la constitution de l'an 3. A cette constitution sont attachées les destinées de la France: déjà elle-même a sourni les moyens de dissiper les orages au millen desquels elle est née, d'assurer le repos individuel des citoyens, de procurer des alliés importans à la république; & malgré les essors des ennemis qui lui restent, elle est le gage, elle sera la garantie d'une paix solide & honorable; mais hors de cette même constitution, on n'entrevoit plus que révolutions nouvelles, tyrannie & vengeances. (La suite ci-après.)

Audouin, par motion d'ordre, expose que le moment est arrivé de faire exécuter la constitution dans tous ses articles. Les sermens les plus solemnels, dit-il, ne seroient que la proclamation de l'opprobre des premières autorités, si leur conduite n'étoit point en harmonie avec leurs promesses. On a cru nécessaire d'en-tourer le berceau de la constitution de quelques mesures qui n'entroient ni dans son elprit ni dans les principes. Un ordre de choles plus fatisfailant existe; la constitution, forte et vigoureule, marche en dépit des folles déclamations et des complots de tous ses ennemis. Voulons-nous la maintenir? croyons à sa force, et l'Europe y croira. Voulons-nous la paix? croyons à la force de la constitution. Voulonsnous rétablir les finances? qu'une scripuleuse observance de la constitution rétablisse la confiance; la confiance vaut mieux qu'un volume de loix. Voulons-nous ramener dans le fentier de la république une foule d'hommes qui y marchéroient avec nous, s'ils ne craignoient encore de s'atteler à un char révolutionnaire? ne faisons rien que de constitutionnel, nous ne ferons rien que de juste; nous ne recevrons que des tributs d'éloges, et nous les aurons merités, Je demande que le 16 ou le 17 Ventôle, il soit nommé au scrutin une commission qui soit chargée de vous présenter, dans le courant du mois prochain, le tableau des loix qui ne sont point conformes à la constitution.

Très bien! très bien! Appuyé! s'écrient Dumolard, Boissy, Pelet, et une foule de membres. — La proposition d'Audouin est à l'instant adoptée.

Séance du 4 — Treilhard donne lecture de la liste des réprésentans du peuple, qui ayant été membres de la Covention, sont encore aujour-d'hui, 14 Ventôse, an 5, membres du conseil des Cinq Cents, et qui doivent demain tirer au sort.

Cette liste contient 333 noms, sans y comprendre les démissionnaires et les morts; 166 resteront dans le Conseil jusqu'au premier prairial, an 6; et 157 sortiront au premier prairial prochain. Le nombre des ex-conventionnels dans le conseil des anciens, est de 154, il en sortira la moitié.

Demain à dix heures, il fera posé une urne dans laquelle seront déposés 166 billets restans et 157 sortans. Chaque membre tirera un billet, écrira son nom sur le dos, et le président proclamera le résultat du sort.

On renvoie à la commission chargée d'examiner les lois anti-constitutionnelles, un projet tendant à faire rapporter l'art. I. de la loi du 21 Floréal dernier, qui a expulsé du départe-ment de la Seine, les membres de la convention non réélus.

Suire de Londres, du 27 Février.

Ce qui occupe dans ce moment tous les bons citoyens, c'est la situation un peu critique de nos finances. Les fonds continuent de baisser, aujourd'hui les 3 pour cent confolidés sont à 51 7 — 52. Hier, le Roi vint ici; il sur tenu en sa présence un conseil auquel assistèrent le lord Chancellier, le lord Président, le duc de Portland, le lord Grenville, le marquis Corn-wallis et le comte Spencer: il en est résulté un ordre adressé aux directeurs de la banque d'Angleterre, pour les requérir de suspendre tout paiement en especes, jusqu'à ce que le parle-ment ait donne son avis sur ce sujet. Cet ordre fera, dit-on, communiqué aujourd'hui aux deux Chambres par un message de S. M.

On raisonne beaucoup sur le débarquement que les françois viennent de faire dans la baie de Fishguard; il paroit qu'ils n'avoient d'autre envie que de tenter un coup de main et de ravager et mettre à contribution le pays. On dit que celui qui commandoit l'expédition est le fameux gouverneur Wall, ci-devant gouverneur du Senégal, qui fut arrêté il y a 14 ans pour le meurtre d'un capitaine Mackenire, mais qui trouva moyen de s'échaper et de passer en France. Le Roi a expédié l'ordre de le transporter ici sous une forte escorte. Il y a lieu de croire qu'il ne sera pas traité comme pri-sonnier de guerre. On à aussi envoyé des ordres à plusieurs commandans de vaisseaux, d'aller à la recherche des vaisseaux ennemis.

De Bruxelles , le 5 Mars.

La convention Batave n'est pas tranquille. On vient de faire passer de la Belgique auprès d'elle, deux régimens de chasseurs à cheval, pour assurer sa liberté contre la fermentation qui va toujours croissant; chaque jour on fait de nombreules arreftations, et presque dans

toutes les villes, les prisons sont pleines de ce qu'on appelle des suspects.

De Bloukenbourg, le 7 Mars. M. le Duc de Berry est arrivé ici le 2, avec M. le comte de Damas-Crux et M. le chevalier de la Geard. Tous ses équipages et le reste de sa maison sont restés à l'armée, on ce prince retournera incessamment.

Extrait d'une lettre de Bonn , du 5 Mars.

Le carnaval s'est terminé ici d'une manière fort tragique. Les soldats de notre garnison, tous grenadiers, s'étant vus exclus de quelques bals où l'on n'avoit admis que les officiers et employés, prirent de l'humeur et s'ameutèrent. Dans la foirée de mardi dernier, ils le répandirent, en grand nombre dans les rues et attaquerent toutes les personnes qu'ils rencontre-rent; les filles furent déshabillées et maltraitées de toutes les manières; les hommes affaillis et frappés de coups de labre. Cet affreux vacarme dura pendant plus de 2 heures; enfin le commandant arriva avec une forte garde, et rétablit, quoiqu'avec peine, l'ordre et la tranquillité. Seize habitans ont été horriblement mutilés, et déjà deux sont morts de leurs blessures, entre autres le domestique de M. le conseiller Daniels, qui a eu la tête fendue d'un coup de sabre. Le nombre des personnes qui ont blessées légèrement, est encore plus considérable. La futilité de la cause d'un pareil trait d'in-subordination et de violence, le rend encore plus odieux. Nous ajouterons que l'inadmission de ces militaires à certains bals, répondoit à l'intention des officiers, qui, malgré le système d'égalité, n'aiment pas à se trouver sur la même ligne avec leurs soldats, même dans les objets d'amusement.

Des Bords du Mein, le 13 Mars. M. le général de Mack est attendu d'un mo-ment à l'autre à l'armée impériale du Rhin. M. le général d'artillerie comte de la Tour conserve le commandement en chef de cette armée, et M. le général baron de Staader celui des troupes d'Empire.

** Dom Maugerara prie Dom B. Pierron de lui écrire, à Erfurt en Saxe, où il est.

^{***} Pour la dernière ou la principale classe de la 11ème Louerie de Francfort, dont le tirage commencera le 20 de ce mois de Mars, & à laquelle il y a à gagner 40,000, 20,000, 10,000, 5,000 forins &c., je pourrai encore fournir des lois; l'entier à 45 fl., la moitié à 29 fl. 30 kr., le tiers à 15 fl. & le quart à On voudra bien affranchir les leures de les remises, de joindre aux 11 fl. 15 kr. Le plan se donne gratis. dernières 4 kr. pour l'inscription. Reinganum, Trierischen-Platz, No. 90. à Francforz.

^{***} On désireroit trouver une bonne cuisinière, qui parlât françois, & s'ân munie de bonnes attestations; s'adresser au Bureau de ce Journal.

*** M. le Chevalier de Seignan, Capitaine au Corps de Bourbon, est prié de donner son adresse au Bureau de ce Journal.